

Indice(s) H1(V) - H2(V) - HC - HE - Travaux ordre électrique - Initiale

La formation à l'habilitation électrique selon la norme NF C 18-510 A1 est obligatoire depuis janvier 2023, depuis 2012. Par électriciens, nous entendons tout personnel titulaire d'un diplôme d'électricien.

Cette formation permet à vos collaborateurs électriciens d'intervenir en sécurité, dans des locaux haute tension.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

- Assurer des travaux, des interventions, dépannages, des essais et consignations en haute tension dans les locaux réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension.
- Permettre à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation électrique.
- Permettre à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation électrique pour des opérations spécifiques qui restent à déterminer par l'employeur.



Public Visé

Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique ou des manoeuvres de disjoncteur dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension.



Pré Requis

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.
De plus, pour offrir les meilleures conditions de réussite, nous préconisons de savoir lire, écrire et parler la langue française.

Pour rappel :

Le stagiaire doit être âgé de 18ans (sauf dérogation).

Modalités d'entrée en formation

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ;

Par mail : adv@alyence-groupe.com

Ou sur notre site : www.alyence.com

L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités.

Les + métier

BR : Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000V courant alternatif)

Type d'opérations :

recherche de pannes, dysfonctionnement

réalisation de mesures, essais, manoeuvres remplacement de matériels défectueux (relais, bornier...) mise en service parelle et temporaire d'une installation

connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500 V en courant alternatif)

Travailleurs : électricien confirmé du service maintenance, dépanneur...

BC + HC : Consignation d'un ouvrage ou d'une installation BT et/ou HT

B2V + H2V : Diriger des travaux sur les ouvrages et installations électriques BT + HT.

Type d'opérations :

création, modification d'une installation remplacement d'un coffret, armoire

balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement pour le "chargé de") ...etc.

B2V / H2V Essai : Exécuter des tâches électriques de type travaux; Peut diriger des exécutants électriciens; Faire des essais suite à des travaux. en BT et HT

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Parcours pédagogique

Pénétrer dans un local électrique du domaine BT et ou HT sans activité électrique.

Exécuter des travaux électriques.

Exécuter ou être en charge d'interventions d'entretien et de dépannage en BT.

Diriger des travaux d'ordre électrique BT/HT sous la responsabilité d'un tiers.

Réaliser des essais suite à des travaux BT/HT.

Pénétrer dans un local électrique du domaine BT ou HT sans activité électrique.

Exécuter ou être en charge de travaux non électrique dans cet environnement.

Méthodes pédagogiques

THEORIE : Projections et équipements pédagogiques. Exercices en groupes. Remise d'un livret pédagogique individuel.

PRATIQUE : Travaux pratiques en situation réelle sur armoires électriques et valises pédagogiques.

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

H1-H2-H2V Essai - Électricien exécutant ou chargé de travaux en HT

Exécuter ou encadrer des opérations d'ordre électrique en haute tension (H1-H2) sur une installation ou un ouvrage consigné ou dans un environnement électrique.

H1 = Exécutant

H2 = Chargé de travaux (Encadrant)

L'habilitation H2V Essai concerne un chargé de travaux qui dans le cadre de travaux d'ordre électrique est amené à faire des essais de fonctionnement mais aussi de consignation et de déconsignation pour lui-même.

HC - Chargé de consignation en HT

Préparer et réaliser la consignation ou la mise hors tension d'une installation ou d'un ouvrage électrique en vue de la réalisation de travaux d'ordre électrique ou non.

HE manoeuvre

Procéder en Haute tension à des manoeuvres d'exploitation, comme :

La modification de l'état électrique d'un réseau ou d'une installation dans le cadre du fonctionnement normal

La mise en marche, le réglage ou l'arrêt d'un équipement

Le réarmement d'un relais de protection

Le branchement et le débranchement d'équipement amovibles prévus pour être connectés et déconnectés sans risques.

Procéder à des manoeuvres de consignations (sous la responsabilité d'un chargé de consignation), dans la limite des opérations de manoeuvre.

Opérateur habilité HE Essai en Haute tension (HE Essai)

Procéder à la mise sous tension d'installation ou d'ouvrage afin de vérifier qu'ils fonctionnent conformément aux besoins dans le cadre :

- D'essais selon les principes d'intervention en HT

- D'essais selon les principes des travaux

- D'essais ne rentrant pas dans les deux définitions précédentes (Ex : Test de matériel en série...)

HE Mesurage

Procéder à des opérations de mesurage en haute tensions (HE Mesurage) comprenant :

- Les mesures électriques réalisées sur les ouvrages ou les installations (intensité, tension, puissance, résistance, continuité...)

- Les mesures électriques réalisées dans un environnement électrique

- Les manoeuvres de grandeurs non électriques réalisées dans un environnement électrique.

HE Vérification

Procéder en haute tension (HE Vérification) à :

Des examens visuels à partir de schémas et dossiers, et des contrôles de l'état des ouvrages ou des installations sur site, notamment des conducteurs et de leurs raccordements.

Des contrôles techniques permettant de s'assurer, notamment du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité, tel que:

- Les dispositifs de protection

- Les dispositifs de coupure d'urgence

- L'éclairage de sécurité

Des MESURAGES concernant, par exemple, la valeur de l'isolement, de la résistance de prise de terre, de la continuité des conducteurs de protection.

Les VÉRIFICATIONS ne nécessitent ni démontage, ni remplacement, ni CONSIGNATION, ni déconsignation.

Pratique :

Mises en situations réelles sur armoire basse tension, suivis d'une séance de travaux pratiques sur le matériel présent au centre de formations ou sur le site du participant.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur expérimenté et spécialisé dans la formation d'habilitation électrique basse et haute tension et la prévention des risques électriques. Professionnel passionné et ayant une expérience terrain significative lui permettant d'illustrer son intervention avec des exemples concrets.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Formation en présentiel
- Evaluation théorique et pratique en fin de formation.
- Après examen : Remise d'un avis après formation en fonction du poste de travail et des résultats obtenus aux contrôles.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des indices recommandés par le formateur
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.
- Evaluation à chaud pour mesurer la satisfaction stagiaire.
- Evaluation à froid 10 jours après la formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé afin de faciliter le parcours.

 **Durée** **Effectif**

28.00 Heures **4** Jours 10

Durée de mise en pratique : 7.00 Heures